



### **Appel de candidatures**

Le comité d'éthique de la recherche (CÉR) du Collège de Maisonneuve est à la recherche de **membres ayant une expertise en éthique** souhaitant siéger au sein du comité que ce soit à titre de membre régulier ou membre substitut.

#### **Pouvoirs, rôles et responsabilités du comité d'éthique de la recherche du collège de Maisonneuve**

Le CÉR applique la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et prend ses décisions de façon indépendante. Il rend compte du processus d'évaluation de l'éthique de la recherche et de ses travaux en déposant un rapport d'activités annuel à la Direction des études pour présentation au Conseil d'administration.

Le CÉR a le pouvoir d'évaluer l'éthique des projets de recherche impliquant des êtres humains. Ce pouvoir d'évaluation comprend le pouvoir d'approuver, d'exiger des modifications, de faire arrêter ou de refuser des projets de recherche qui sont proposés ou en cours. Les recherches qui sont visées par le mandat confié au CÉR sont des recherches faisant appel à des participants humains, réalisées par les chercheurs du Collège de Maisonneuve ou de ses CCTT, sous leurs auspices, ou par des chercheurs externes qui y recrutent des participants. Ses décisions s'appuient sur des normes éthiques minimales exposées dans l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. Il a aussi un rôle éducatif important à jouer auprès de la communauté des chercheurs et de la communauté du Collège.

#### **Profils recherchés**

Les personnes recherchées doivent connaître le milieu collégial ou œuvrer dans le milieu de la recherche au Québec et ont une expertise reconnue en éthique de la recherche avec des êtres humains.

#### **Exigences particulières**

Dans le cadre de leur mandat, les membres du CÉR doivent prendre connaissance de la documentation transmise pour l'évaluation des projets de recherche et participer activement aux réunions régulières du Comité (qui se tiennent les lundis soir en présentiel ou en visioconférence), soit environ neuf (9) réunions par année à raison d'une fois par mois. Le CÉR procède à l'évaluation d'environ une vingtaine de projets de recherche par année.

La participation à titre de membre du CÉR demeure volontaire et sans rémunération. La durée du mandat est de trois ans et est renouvelable.

Si le défi vous intéresse, vous êtes invités à faire parvenir une lettre d'intérêt ainsi que votre curriculum vitae aux coordonnées suivantes : [cer@cmaisonneuve.qc.ca](mailto:cer@cmaisonneuve.qc.ca) avant le 29 mars 2025.

Pour toute question, utilisez l'adresse : [cer@cmaisonneuve.qc.ca](mailto:cer@cmaisonneuve.qc.ca).